

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240205-DEL_24_01_05-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-01-05

MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 31.01.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtizia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO.

Absents excusés : M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs mois, l'agriculture souffre d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité des exploitations.

A ce titre, le Conseil Municipal tient à exprimer son soutien à l'action déterminée des agriculteurs, quelle que soit la filière de production, dans leurs revendications pour assurer l'avenir d'une activité essentielle dans le département du Vaucluse comme dans de nombreux départements.

Le Conseil Municipal partage leurs préoccupations face aux contraintes administratives, économiques, internationales et financières qui pèsent sur eux : coûts de productions aggravés par l'inflation, normes contraignantes et contradictoires, pratiques de la grande distribution, concurrence...Une agriculture vivante, rémunérant correctement ceux qui la servent, est une condition indispensable à l'équilibre de la ruralité à laquelle les maires sont profondément attachés.

Le cri d'alarme des agriculteurs, à l'échelle européenne, doit être entendu par toutes les autorités publiques en charge de ce secteur d'activité.

Des réponses concrètes, pour aujourd'hui ou à plus long terme, sont la condition de la pérennité de l'activité agricole au service du pays et des communes rurales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la motion de soutien au monde agricole précitée ;
- **SOLLICITE** de l'Etat d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir nos agriculteurs et surtout les accompagner de façon active ;

- **FORME** le vœu que le gouvernement mette tout en œuvre pour protéger l'agriculture française.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240205-DEL_24_01_05-DE